

DEMANDE DE RACCORDEMENT A LA CANALISATION

DEMANDEUR

NOM (ENTREPRISE) :
PRENOM :
N° - RUE :
CP - LOCALITE :
TELEPHONE :
MOBILE :
E-MAIL :
MATRICULE :

SITUATION DE L'IMMEUBLE

N° - RUE :
CP - LOCALITE :
N° CADASTRALE :
 MAISON UNIFAMILIALE RESIDENCE
 MAISON BIFAMILIALE AUTRE :

NATURE DU RACCORDEMENT

- NOUVEAU RACCORDEMENT A LA CANALISATION DES EAUX USEES / PLUVIALES
 MODIFICATION DU RACCORDEMENT A LA CANALISATION DES EAUX USEES / PLUVIALES
 SUPPRESSION DU RACCORDEMENT A LA CANALISATION DES EAUX USEES / PLUVIALES

DATE SOUHAITEE DU DEBUT DE L'EXECUTION DES TRAVAUX :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales pour le raccordement à la canalisation.

- En soumettant ce formulaire, je soussigné(e) consens au traitement et à la sauvegarde de mes données personnelles par la Ville de Rumelange. (apposer la mention « lu et approuvé »)

....., le
(Lieu) (Date) (Signature)

CETTE DEMANDE EST A REMETTRE AU MOINS 10 JOURS OUVRABLES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

Administration communale de Rumelange

2, pl. G.-D. Charlotte

L-3710 Rumelange

T. +352 56 31 21 - 1

F. +352 56 57 24

secretariat@rumelange.lu

www.rumelange.lu

CONDITIONS GENERALES

FOUILLE DE RACCORDEMENT :

- Demander le marquage du réseau **avant** de réaliser la fouille.
- Dimensions minimales : **150 cm x 100 cm**.
- Fouille en **ligne droite** et **perpendiculaire** à la façade avant de la maison.
- Réfection provisoire de la voirie.
- Réfection définitive en macadam après **4 mois**.
- Badigeonnage des bords de la tranchée au macadam à chaud.

RACCORDEMENT A LA CONDUITE :

- S'il existe une canalisation des eaux pluviales, un raccordement séparé, un pour les **eaux pluviales** et une pour les **eaux usées**, est à réaliser.
- Le raccordement se fera exclusivement avec des tuyaux en grès diamètre \geq **150 mm** avec des joints en caoutchouc suivant **DIN 1230**.
- Le lit de pose est constitué par un **béton B15** et les tuyaux seront entièrement enrobés par un **béton C 12/15** suivant **DIN EN 206-1/DIN 1045-2**.
- Le percement dans le collecteur principal de la commune doit être foré à l'aide d'une **carotteuse avec couronne diamantée** sur la partie supérieure du premier tiers de la hauteur de la section.
- Une **pièce de piquage en PP** pour le raccord au tuyau en béton est **obligatoire**.
- Une pente minimale de **1%** et de maximale de **2%** ainsi que d'une couverture minimale de **60 cm** dans le trottoir et **120 cm** dans la rue pour la canalisation est à prévoir.
- Les mesures techniques appropriés sont à mettre en œuvre afin d'éviter toute inondation.
- **Une réception des travaux de raccordement à la canalisation en présence d'un agent du Service des Régies de la commune est obligatoire. En cas de non-respect de cette condition, l'administration communale exigera la réouverture de la tranchée à titre de contrôle aux frais du permissionnaire.**

La confection de la tranchée ainsi que la mise en état de la superstructure sont **à charge du demandeur**.

La fermeture de la fouille ou de la tranchée ne peut être réalisée sans **l'accord préalable** de l'agent du Service des Régies de la commune.

Toutes les parties entamées de la voirie provenant des travaux en question sont remettre en parfait état c. à d. de rétablir la chaussée sans flaches ni saillies sur l'ancien profil. Le permissionnaire restera responsable des affaissements qui pourraient se produire.

Les parties de la voirie publique occupées par la conduite (affaissement de la tranchée, réfection du béton asphaltique etc.) sont à entretenir pendant une année et un an après la réfection de la tranchée la réception de la tranchée en présence d'un agent du Service des Régies de la commune est à solliciter.

Dans le cas du non-respect des dispositions susmentionnées, le maître d'ouvrage (resp. l'entreprise mandaté) prend entièrement la responsabilité du raccordement à la canalisation, ainsi que d'éventuels frais supplémentaires futurs.

CETTE DEMANDE EST A REMETTRE AU MOINS **10 JOURS** OUVRABLES **AVANT** LE DEBUT DES TRAVAUX.

Administration communale de Rumelange

2, pl. G.-D. Charlotte

L-3710 Rumelange

T. +352 56 31 21 - 1

F. +352 56 57 24

secretariat@rumelange.lu

www.rumelange.lu